

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_01 – Installation de Madame Agnès HერიARD-DUBREUIL, conseillère municipale en remplacement de Madame Audrey VANDER JEUGT

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Audrey VANDER JEUGT a présenté sa démission de conseillère municipale par lettre en date du 20 décembre 2020 avec effet au 23 décembre 2020 date de réception du courrier.

La démission de Madame Audrey VANDER JEUGT a été présentée à Madame la Préfète le 23 décembre 2020.

En remplacement de Madame Audrey VANDER JEUGT démissionnaire, il est procédé à l'installation de Madame Agnès HერიARD-DUBREUIL.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luísa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luísa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_02 – Modification des commissions et des représentations

Suite à l'installation de Mme Agnès HERIARD-DUBREUIL au sein du Conseil Municipal , il est proposé aux membres du conseil,

- D'approuver la désignation de Mme Agnès HERIARD-DUBREUIL aux commissions suivantes :

- Commission restauration scolaire (poste disponible)
- Commission scolaire en remplacement de M. Pierre NAU

- D'approuver la désignation de Mme Angélique ROUMEAU à la commission finances en remplacement de Mme Audrey VANDER JEUGT

Le Conseil Municipal,
Ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité les représentants tels que désignés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire

Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_03 – Acquisition de parcelles cadastrées BA 0207/0211/0213/0215/0217 appartenant à M. RABY Christian

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition, à des fins de réserves foncières, des parcelles cadastrées BA 0207 / 0211 / 0213 / 0215 / 0217 – propriété de M. Christian RABY dans les conditions suivantes :

Surface globale de 4 142 m² (sous réserve de bornage)

Prix d'achat 11 € le m²

Frais de bornage et de notaire à la charge de la ville de Châteaubernard

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable sur l'acquisition des parcelles cadastrées BA 0207 / 0211 / 0213 / 0215 / 0217 – propriété de M. Christian RABY dans les conditions évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_04 – Acquisition d'une parcelle cadastrée BA 0018 appartenant à M. RABY Maurice

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition, à des fins de réserves foncières, de la parcelle cadastrée BA 0018 propriété de M. Maurice RABY dans les conditions suivantes :

Surface globale de 1 832 m² (sous réserve de bornage)

Prix d'achat 11 € le m²

Frais de bornage et de notaire à la charge de la ville de Châteaubernard

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable sur l'acquisition de la parcelle cadastrée BA 0018 propriété de M. Maurice RABY dans les conditions évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire

Pierre Yves BRIAND
République Française
Département la Charente

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A la majorité
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_05 – Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AT 268 (division de la parcelle AT66)

Suite à une modification des références cadastrales, il y aurait lieu de remplacer la délibération 2019-01-05 relative à l'acquisition de la parcelle AT268 (division de la parcelle AT66) (ancienne piste) appartenant à Mme MARTIN Colette née BUZIN.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir re-délibérer dans les mêmes conditions

Il y a lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle AT 268 (ancienne piste) de 3558 m² appartenant à Madame MARTIN Colette née BUZIN.

Dans les conditions suivantes :

Prix d'achat : à l'euro symbolique

Frais de bornage et de notaire à la charge de la ville de Châteaubernard

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable sur l'acquisition de la parcelle AT 268 (ancienne piste) de 3558 m² appartenant à Madame MARTIN Colette née BUZIN dans les conditions évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_06 – Vente de parcelles cadastrées AW73 et AW 178

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la vente des parcelles AW 73 et AW 178 à la société YOREHANE à des fins de projet de lotissement dans les conditions suivantes :

L'offre d'achat est de 13 € le m² soit 50 427 euros pour 3 879 m² (surface à vérifier par un plan de géomètre). Obtention d'une étude géotechnique G1 avant la signature du compromis, Surfaces concernées et à confirmer par un plan de géomètre :

- **AW 73 : 1 316 m²**
- **AW 178 : 2 563 m²**

Frais de bornage et de notaire à la charge de la société YOREHANE

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Les conditions suspensives intégrées au compromis sont les suivantes :

Obtention du permis d'aménager pour l'ensemble du projet de lotissement (Permis purgé de tout recours),

Absence de prescription de fouilles archéologiques sur l'ensemble des parcelles (hors diagnostic). A cet effet, nous effectuerons une demande anticipée de réalisation de diagnostic auprès de l'INRAP si nécessaire,

Réussite du regroupement foncier avec les parcelles appartenant à la famille Pascaud AW 75, 76, 77, 179

Pré-commercialisation à hauteur de 25 % des lots avant signature de l'acte définitif,

Possibilité de phaser les travaux en deux tranches,
Absence de servitude susceptible d'affecter l'usage et la propriété du bien vendu,
Absence d'obligation de réalisation de logements sociaux,
Rétrocession des voiries et des réseaux à la commune à l'issu du lotissement,
Création d'un minimum de 10 300 m² de surface commercialisable sur l'ensemble du lotissement,
Intégration d'une clause de substitution.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à la majorité favorable sur la vente des parcelles AW 73 et AW 178 à la société YOREHANE à des fins de projet de lotissement dans les conditions évoquées ci-dessus.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_07 – Avis sur demande de modification d'ouverture dominicale exceptionnelle des magasins en janvier 2021

Suite à une décision gouvernementale de décaler la date de début des soldes hiver 2021 et en raison des difficultés économiques rencontrées par les commerçants pendant la crise sanitaire du Covid-19, il nous est demandé de modifier les dates d'ouvertures dominicales du mois de janvier 2021 votée lors du conseil du 3 décembre 2020.

Considérant que le **1^{er} dimanche des soldes d'hiver** correspondant à une forte hausse de l'activité des commerçants

Considérant la délibération prise en ce sens par la ville de Cognac

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications suivantes pour les commerces de détails, les hypermarchés et les supermarchés :

- Ouverture des commerces de détail, des hypermarchés et supermarchés les dimanches 24 janvier (en remplacement du 10 janvier 2021) et 31 janvier 2021.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable à l'ouverture des commerces de détail, des hypermarchés et supermarchés les dimanches 24 janvier (en remplacement du 10 janvier 2021) et 31 janvier 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND
République Française

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 2
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_08 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec Linkcity pour participation financière aux travaux de réalisation d'une clôture séparative avec les voisins du projet de lotissement de la Doue

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Linkcity pour participation financière aux travaux de réalisation d'une clôture séparative avec les voisins du projet de lotissement de la Doue.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer une convention avec Linkcity pour participation financière aux travaux de réalisation d'une clôture séparative avec les voisins du projet de lotissement de la Doue.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 2
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_09 – Autorisation à M le Maire de signer une convention avec certains riverains de la rue de la Doue pour participation financière aux travaux de réalisation d'une clôture séparative du projet de lotissement

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les riverains de la rue de la Doue au projet de lotissement de la Doue pour participation financière aux travaux de réalisation d'une clôture séparative.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer une convention avec les riverains de la rue de la Doue au projet de lotissement de la Doue pour participation financière aux travaux de réalisation d'une clôture séparative.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_10 – Ouverture de crédits

Le calendrier budgétaire pour l'année 2021 fixe la date de présentation du projet de budget primitif avant le 30 avril 2021.

Afin de permettre la continuité des services entre les deux exercices budgétaires et de répondre à des besoins urgents, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture de crédits suivante :

Section d'investissement dépenses

Objet	Besoin	Imputation comptable	Ouverture crédit
Fond documentaire médiathèque	7 000,00 €	0600/2188/321	7 000 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité l'ouverture des crédits tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_11 – Ouverture d'un poste d'adjoint administratif en accroissement temporaire d'activité

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3_1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit les situations dans lesquelles les communes, les départements, les régions ou les établissements publics en relevant peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents et notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (article 3_1°)
- conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En conséquence, il soumet, aux membres du Conseil municipal, la création d'un poste d'agent non titulaire de droit public de catégorie C dans les limites indiquées ci-dessous :

Filière administrative

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 32/35ème

Il précise que dans le cadre d'un tel recrutement, la durée maximale de l'engagement, est fixée à 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Il ajoute que la rémunération est fixée sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement

Il est demandé au Conseil municipal de :

- **Décider** de la création d'un emploi non permanent tel que défini ci-dessus à compter du 11 janvier 2021 pour la durée maximale
- **Préciser** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence.
- **Autoriser** le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- **Décider d'inscrire** à cette fin, aux budgets une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Préciser** que la présente délibération prend effet au 11 janvier 2021

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

- **Décide à la majorité** la création d'un emploi non permanent tel que défini ci-dessus à compter du 11 janvier 2021 pour la durée maximale
- **Précise à la majorité** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence.
- **Autorise à la majorité** le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- **Décide à la majorité d'inscrire** à cette fin, aux budgets une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Précise à la majorité** que la présente délibération prend effet au 11 janvier 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_12 – Validation du règlement de formation au bénéfice du personnel municipal

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal se prononcent favorablement sur le projet de règlement de formation au bénéfice du personnel municipal présenté en annexe.

Ce projet de règlement a fait l'objet d'un avis favorable au comité technique du mercredi 23 décembre 2020.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité le projet de règlement de formation au bénéfice du personnel municipal présenté en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_13 – Présentation des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la ville de Châteaubernard

L'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation, pour toutes les collectivités territoriales, de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) afin de :

- Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) ;
- Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion à compter du 1^{er} janvier 2021) ;
- Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Ce nouvel outil de référence pour la gestion des ressources humaines est conçu pour fixer les orientations et priorités des employeurs et ainsi guider les autorités compétentes dans leurs prises de décisions, sans préjudice de leur pouvoir d'appréciation lié aux situations individuelles, aux circonstances ou à un motif d'intérêt général.

Il permet également de garantir aux agents la transparence dans les procédures d'évolution de carrière et de recrutement et d'offrir de la visibilité sur les perspectives de déroulement de carrière au sein de leur collectivité.

Conformément à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et aux dispositions du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019, les LDG sont adoptées par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique (futur Comité Social Territorial dès 2023) pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans (avec possibilité de révision selon une procédure identique au cours de la période).

Dès leur adoption, ces LDG sont communiquées à l'ensemble des agents, par voie numérique et, le cas échéant, par tout autre moyen.

Ces LDG pourront être invoquées par les agents à l'appui des recours initiés contre des décisions individuelles défavorables (recours administratif prévu à l'article 30 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou recours contentieux devant le juge administratif).

La formalisation du document de référence doit être effectuée avant le 31 décembre 2020 pour une application effective à compter du **1er janvier 2021**.

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des lignes directrices de gestion des ressources humaines de la ville de Châteaubernard.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	23

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021
Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_14 – Autorisation à M. le Maire de signer un contrat de prestation avec le cabinet de recrutement RANDSTAD pour le recrutement d'un chef d'équipe voirie / propreté

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer un contrat de prestation avec le cabinet de recrutement RANDSTAD pour le recrutement d'un chef d'équipe voirie / propreté aux services techniques.

Le Conseil Municipal,
Ayant oui le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer un contrat de prestation avec le cabinet de recrutement RANDSTAD pour le recrutement d'un chef d'équipe voirie / propreté aux services techniques.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021

Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_15 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, exercice 2019.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, exercice 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021

Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_16 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, exercice 2019.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif, exercice 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Angoulême
Le : 08/01/2021

Et
Publication ou notification du :
08/01/2021

L'an 2021, le 7 Janvier à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/12/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/12/2020.

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, M. ROULLAND Alain à M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à M. MARCU Jean-Christophe, Mme GANTNER FEITO Laetitia à Mme SOARES Luisa

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2021_01_17 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal prennent connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, exercice 2019.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif, exercice 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/01/2021
Le Maire
Pierre Yves BRIAND